République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260512-2DBC120526-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 12 mai 2026	N°2dbc120526

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Mardi 12 mai 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 6 mai 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Stéphane BERGOT, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, David KERLAN, Gwendal LE COQ, Jean-Christophe FERELLOC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD

EXCUSES : Mickaël ABARNOU, Philippe LE POLLES

Clause de sauvegarde REFASHION

Face aux difficultés rencontrées depuis octobre 2024 sur la collecte des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) nous avons sollicité l'éco-organisme Refashion afin qu'ils nous accompagnent dans la reprise d'un service de collecte.

Ce travail de concertation piloté par le SYMEED29 en concertation avec Refashion, l'ensemble des Collectivités adhérentes du Finistère et les représentants des Collectivité (AMORCE, CNR et AMF) a permis de mettre en place un service transitoire visant à reprendre les collectes en déchèterie uniquement et sur des évènements ponctuels.

Cette expérimentation proposée par Refashion s'inscrit dans une clause de sauvegarde. Elle a pour objectif de mettre fin à une situation de carence en proposant un service minimum aux citoyens (collecte uniquement en déchèterie) en attendant que les acteurs de collecte puissent reprendre l'activité sur l'ensemble du département.

Depuis le 04/05/2026 ENVIE 29 (acteurs de l'insertion) a repris la collecte des textiles dans les 5 déchèteries du Pays des Abers pour le compte de Refashion. Cette prise en charge des textiles apportés par les usagers en déchèterie est définie dans le contrat joint. Il est conclu pour une durée déterminée de douze (12) mois à compter de la première Prestation de collecte réalisée soit jusqu'au 04 mai 2027, sans possibilité de reconduction.

Ce dispositif ne pouvant pas excéder les 12 mois, nous allons profiter de cette année de transition pour entamer une réflexion avec les acteurs de la filière, la Région et les Collectivité sur la sortie de cette clause de sauvegarde. Un bilan de la reprise de la collecte sera réalisé par Refashion d'ici 9 mois.

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer le contrat d'expérimentation mis en place par Refashion // Partenariat collectivité de collecte de TLC usagés.

Fait et délibéré à Plabennec le 20 mai 2026,

Le Président,

Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS